

Chardonne, le 15 août 2017

Communiqué de presse

Rentrée politique 2017 du PLR Vaud

Fiscalité de la classe moyenne, des entreprises et fiscalisation du social... Des mesures concrètes pour les défis d'aujourd'hui et de demain.

L'initiative des Jeunes Libéraux-Radicaux vaudois « Une baisse d'impôts pour la classe moyenne » vient d'être déposée auprès du canton. L'occasion pour le parti de présenter sa vision et son programme autour de la fiscalité. Outre la fiscalité des entreprises et la fiscalité agricole, dont le PLR s'est largement occupé ces derniers mois, la fiscalité des personnes physiques, et notamment celle de la classe moyenne, est un thème central. Un credo : tous les contribuables, y compris les entreprises, doivent participer à l'impôt de manière équitable. Tels sont les objectifs de l'initiative des JLRV et de l'application de la RIE3. Tandis que la fiscalité actuelle doit être équilibrée pour chacun, à l'image de la fiscalité agricole, il convient aussi de penser à la fiscalité de demain. Les nouvelles technologies nous y invitent. En prévision des défis qui nous attendent, le PLR Vaud a réaffirmé ce matin sa position de soutien à l'innovation. Les axes défendus seront concrétisés pendant la nouvelle législature. Le PLR Vaud entend premièrement défendre l'initiative des JLRV au Grand Conseil et déposera ensuite une série d'interventions sur le social. Il a également rédigé, pour la rentrée, deux interventions sur la formation : une première visant à promouvoir davantage les apprentissages et la formation duale et une seconde visant à renforcer l'enseignement de l'informatique à l'école.

Alors que les primes d'assurance-maladie prennent l'ascenseur d'année en année et que la classe moyenne se voit toujours plus ponctionnée (voir le paragraphe sur le social), l'initiative des JLRV « Une baisse d'impôts pour la classe moyenne » est un premier pas pour alléger la pression sur cette classe moyenne. La vice-présidente du parti et députée, Florence Gross, a souligné qu'« en proposant d'alléger la pression sur la classe moyenne via des déductions et non une baisse pure et simple du taux d'imposition », cette initiative atteint son objectif. C'est ce qui a notamment plu à la section cantonale, en dehors de l'objectif de l'initiative, rappelé par le président du comité d'initiative et des JLRV, Loïc Hautier. Le PLR Vaud souhaite aujourd'hui inscrire cette initiative dans une réflexion générale sur la fiscalité et reviendra avec d'autres pistes d'action visant des améliorations ciblées pour la classe moyenne. Mais avant tout, il s'attellera à défendre le texte d'initiative au Grand Conseil.

En parallèle à la fiscalité des personnes physiques, le PLR Vaud reste très attentif à celle des entreprises. Aucune grande société ne s'est implantée dans le canton de Vaud depuis 5 à 6 ans, alors qu'elles sont garantes d'emplois. Le refus de la RIE3 au niveau fédéral n'a rien arrangé et pourrait avoir des conséquences graves sur l'attractivité, tant de notre canton que de notre pays. Aujourd'hui, le PLR Vaud veut une application de la RIE 3 cantonale telle que le peuple l'a décidé et souhaite qu'une solution soit rapidement trouvée dans le cadre du PF17.

Autre sujet fiscal en suspens qui doit trouver rapidement une issue : la **fiscalité agricole**. Un délai raisonnable doit être octroyé pour donner la possibilité aux familles agricultrices de clarifier leur situation fiscale. La discussion en cours liée à ce délai prévoit une durée de 2 ans. Or, cela pourrait ne pas suffire et le PLR n'hésitera pas à demander une prolongation de celui-ci à 3 voire 5 ans. Il ne manquera pas non plus d'étudier la possibilité de mettre en place des compensations, telles que ce fût le cas pour la liquidation de sociétés immobilières

Alors que la moyenne suisse du taux d'**aide sociale** est de 3.2% en 2015, elle est de 4.8% dans le canton de Vaud. Le chef de groupe au Grand Conseil, Marc-Olivier Buffat, a repris les chiffres-clés du social dans le canton pour répéter un discours bien connu du centre-droite, mais moins de la gauche visiblement : notre canton fait du « Vaud Finish » en comparaison suisse. Et ni sa démographie, ni son taux de chômage ne le légitiment (cf. graphique 1 en annexe). Troisième plus grand canton de Suisse, derrière Zurich et Berne, il possède un taux d'aide sociale plus élevé que ces deux cantons alémaniques et dépense plus par habitant (VD = CHF 3.31, BE = CHF 3.16, ZH = CHF 2.71, AG (4ème canton de Suisse) = CHF 1.42, pour 2015). On constate aussi que le canton de Vaud est celui qui offre le plus de programmes d'aide, en plus du forfait d'entretien. Aussi, Vaud est le seul canton de Suisse à posséder un forfait pour l'entretien de base supérieur aux recommandations de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Avec un montant de CHF 1'110.- pour une personne seule, il fait figure d'exception avec... le Liechtenstein. Et seuls Vaud et Genève n'ont que partiellement adopté les mesures des deux paquets de réformes récentes de la CSIAS. Le PLR Vaud reviendra au Grand Conseil avec une série d'interventions (cf. annexe 2 ci-dessous).

Il n'est pas logique de dépenser davantage dans l'aide sociale que dans la formation. Ce constat, inlassablement répété par notre parti et ceux du centre-droite, l'a encore été aujourd'hui. Les statistiques le prouvent : en moyenne, 43% des bénéficiaires de l'aide sociale n'ont aucune formation professionnelle. Quant aux personnes au bénéfice d'une formation achevée qui auraient besoin de soutien à un moment donné de leur vie, elles sont statistiquement prises en charge pour une durée plus courte et se réinsèrent de manière plus durable sur le marché du travail. **La meilleure mesure sociale est donc la formation.** Le PLR Vaud déposera à la rentrée deux interventions dans ce domaine : il demandera (une nouvelle fois) au Conseil d'État de promouvoir les apprentissages et la formation duale et déposera une motion visant à renforcer l'enseignement de la culture numérique à l'école.

A propos d'**innovation**, le PLR Vaud a réaffirmé sa position ce matin face aux nouvelles technologies. Pour lui, c'est à la législation de s'adapter à ces dernières et non l'inverse. À ce titre, le PLR Vaud a déjà proposé de réviser la loi sur les taxis afin qu'elle s'adapte à l'arrivée d'Uber (en cours de consultation) et de revoir la loi sur l'hôtellerie pour y inclure les services d'Air'BnB. Il importe que tous les acteurs soient traités sur un pied d'égalité. Le parti souhaite être proactif pour mieux maîtriser les nouvelles technologies, les possibilités qu'elles offrent pour notre économie et le bien-être de notre société, mais aussi leur risque. Charles-Denis Perrin, président de la commission interne au PLR Vaud « Innovation » a proposé des pistes de réflexion : dès que la e-signature sera sécurisée et largement utilisée, pourquoi ne pas revoir la façon de récolter les signatures pour une initiative ?

Contacts :

Frédéric Borloz, président du PLR Vaud, 079 204 43 30

Florence Gross, vice-présidente du PLR Vaud, 079 709 85 68

Marc-Olivier Buffat, chef du groupe PLR au Grand Conseil, 079 252 78 20

Charles-Denis Perrin, président de la commission « Innovation et nouvelles technologies » du PLR Vaud, 079 447 21 38

Laurine Jobin, secrétaire générale du PLR Vaud, 079 936 71 65

Annexes : 1 Graphique sur l'aide sociale (2015)

Dépenses nettes pour l'aide sociale au sens large comparées à la population et aux taux de chômage, par canton, 2015*

*dernières données disponibles de l'OFS

Prix courants, en mio. frs.

Canton	Total dépenses (mio, 2015)	Taux aide sociale (2015)	Population résidente permanente (2015)	Dépenses/habitant en frs. (2015)	Dépenses frs./hab./jour	Taux de chômage (2015)
Suisse	7 977,2	3,2	8 327 126,0	958,0	2,6	3,2
Zürich	1 448,6	3,2	1 466 424	988	2,71 fr.	3,4
Berne	1 173,9	4,2	1 017 483	1 154	3,16 fr.	2,5
Vaud	934,4	4,8	773 407	1 208	3,31 fr.	4,7
Genève	800	5,5	484 736	1 650	4,52 fr.	5,6
Bâle-Ville	387	5,9	191 817	2 016	5,52 fr.	3,7
Saint-Gall	374	2,2	499 065	750	2,05 fr.	2,4
Tessin	354	2,6	351 946	1 005	2,75 fr.	3,7
Argovie	338	2,2	653 675	517	1,42 fr.	3,0
Soleure	325	3,5	266 418	1 219	3,34 fr.	2,6
Lucerne	300	2,2	398 762	751	2,06 fr.	2,0
Bâle-Campagne	276	2,8	283 231	975	2,67 fr.	2,7
Neuchâtel	219	7,2	178 107	1 231	3,37 fr.	5,3
Fribourg	198	2,5	307 461	645	1,77 fr.	2,8
Valais	171	1,8	335 696	509	1,39 fr.	4,0
Thurgovie	153	1,8	267 429	572	1,57 fr.	2,4
Grisons	119	1,3	196 610	606	1,66 fr.	1,8
Schwytz	86	1,4	154 093	560	1,53 fr.	1,6
Jura	68	2,8	72 782	929	2,55 fr.	4,0
Zoug	67	1,7	122 134	550	1,51 fr.	2,2
Schaffhouse	64	2,6	79 836	799	2,19 fr.	3,2
Appenzell Rh.-Ext.	38	2,0	54 543	692	1,90 fr.	1,9
Glaris	26	1,9	40 028	654	1,79 fr.	2,1
Obwald	17	1,0	37 076	469	1,28 fr.	0,9
Nidwald	17	0,9	42 420	394	1,08 fr.	1,1
Uri	16	1,1	35 973	457	1,25 fr.	1,0
Appenzell Rh.-Int.	7	0,8	15 974	437	1,20 fr.	1,0

Sources:

1er tableau (dépenses/canton)

Etat de la base de donnée au 18.05.2017. © OFS - Encyclopédie statistique de la Suisse

Office fédéral de la statistique (OFS), Statistique financière de l'aide sociale au sens large

2ème tableau (taux d'aide sociale) : Bénéficiaires de l'aide sociale : taux d'aide sociale selon le canton, OFS, pour 2015

3ème tableau (rapport avec population):

Etat de la base de donnée au 18.05.2017

OFS, Statistique financière de l'aide sociale au sens large, STATPOP

4ème tableau (taux de chômage) :

Moyenne 2015, Secrétariat d'Etat à l'économie, Statistique du chômage (OFS)

2. Les interventions qui seront déposées au Grand Conseil et portant sur l'aide sociale s'articuleront sur les mesures suivantes :

- **Privilégier la réinsertion : réévaluer le forfait d'entretien et investir dans la réinsertion**

Mesure 1 : Réévaluer le montant du forfait d'entretien pour s'aligner sur les recommandations de la CSIAS (maximum CHF 986.-/personne seule/mois).

Mesure 2 : Investir tout ou partie des économies réalisées avec la mesure 1 dans des programmes d'aide à la réinsertion professionnelle.

- **Conditionner l'aide sociale à des travaux d'intérêts publics**

Mesure 3 : Introduire le principe « prestations contre prestations » en conditionnant l'octroi de l'aide sociale à des travaux d'intérêts publics (cf. projet « Passage » mis en œuvre dans divers cantons).

- **Lutter contre les abus**

Mesure 4 : Légiférer et trouver d'autres solutions de paiement afin que l'argent touché par le social ne puisse être envoyé à l'étranger et utilisé à des fins non souhaitées.

Mesure 5 : Demander plus de transparence dans l'octroi de l'aide sociale (réaction à l'arrêt [PS.2016.0090](#) qui relate l'affaire d'une personne ayant touché une aide au logement supérieure à ce que le RI devait lui octroyer.

- **Lutter contre les effets de seuils**

Mesure 6 : Demander un nouveau rapport, actuel, sur les effets de seuils. Ce rapport doit mentionner combien touche chaque bénéficiaire de l'aide sociale et mettre ces chiffres en comparaison avec les salaires médians vaudois.

Mesure 7 : Introduire le principe du remboursement de l'aide sociale.

Mesure 8 : Mettre en place un système de transfert qui permette de conserver quelques prestations sociales pendant une période X qui seraient diminuées au fur et à mesure que la personne recouvre une situation économique stable. Introduire des paliers progressifs au lieu de seuils rigides.